

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONSIEUR VENDREDI, 14 OCTOBRE 1842.

No. 59

JUBILÉ POUR L'ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FÊTE DU ST. SACREMENT DANS L'ÉGLISE DE ST. MARTIN DE LIÈGE.

Le public est déjà informé des pieuses fêtes qui se préparent à Liège : le 600^e anniversaire de l'institution de la Fête-Dieu y sera célébré avec une grande pompe. C'est à Liège, dans l'église collégiale de St. Martin, que cette fête fut célébrée pour la première fois en 1246. On nous saura peut-être gré de rappeler ici l'origine de cette grande solennité.

Ce fut la bienheureuse Julienne qui fut en cette occasion l'instrument de la Providence. Cette sainte fille naquit l'an 1193 au village de Rélines, dans la banlieue de la ville de Liège, de parents fort riches qu'elle perdit à l'âge de cinq ans. Son bonheur fut de tomber entre les mains d'un tuteur qui, connaissant tout le prix du dépôt qui lui était confié, résolut pour le conserver plus sûrement de le confier lui-même aux soins des religieuses hospitalières du mont Cornillon, dont le monastère venait d'être érigé tout récemment ; elle s'y consacra irrévocablement à Dieu par le vœu de religion. Sa vertu d'attrait, sa vertu favorite, et qui fit toujours son caractère de distinction, fut une dévotion extraordinaire envers l'auguste sacrement de de nos autels. Elle ne pouvait assister à la célébration des saints mystères, qu'elle ne se sentit pénétrée d'une respectueuse frayeur. On la voyait, dit l'auteur de sa vie, quelquefois des heures entières sans mouvement et comme évanouie. Les saints ravissements, les douces extases que lui faisaient éprouver ses communions fréquentes et presque journalières, annonçaient que dans un corps mortel elle jouissait déjà d'un avant-goût des joies célestes. Dans une de ces communications intimes qu'elle avait avec Dieu, il lui fut révélé qu'elle était spécialement choisie pour solliciter auprès des dépositaires de la foi l'établissement d'une fête solennelle en l'honneur de l'adorable eucharistie. Toute d'vine que fut cette révélation, l'humilité profonde de Julienne la lui fit envisager encore comme suspecte, et près de vingt années s'écoulèrent qu'elle était à peine déterminée à manifester l'œuvre de Dieu. Ce ne fut qu'après avoir été nommée prieure du mont Cornillon que, se sentant plus qu'à jamais intérieurement pressée de découvrir la vision qui ne cessait de paraître dès qu'elle se mettait en prière, elle craignit d'être rebelle à la volonté de Dieu, et s'en ouvrit enfin secrètement à un chanoine de St. Martin de Liège, nommé Jean de Lausanne, et renommé pour ses hautes vertus. Jean de Lausanne, qui, dans le simple exposé que venait de lui faire Julienne, avait reconnu le doigt de Dieu visiblement marqué, et d'ailleurs porté comme elle à l'établissement d'une fête en l'honneur de l'Eucharistie, s'empressa d'en conférer avec les plus savans théologiens. L'école des Frères-Prêcheurs de Liège était alors célèbre, et comptait dans son sein plusieurs grands hommes versés dans la science de Dieu. De ce nombre étaient les Frères Gilles, Jean et Gérard, professeurs en théologie. Tous à l'envi approuvèrent un dessein si conforme à l'esprit de l'Église et y applaudirent : mais ceux qui se montrèrent plus vifs et plus zélés pour l'institution de cette fête, furent Hugues de Saint-Omer, pour lors provincial des religieux des Frères-Prêcheurs, et depuis cardinal ; Guy ou Guyard de Laon, évêque de Cambrai, le chancelier de Paris ; et Jacques Pantaléon de Troyes, archidiacre de Liège, peu de temps après nommé à l'évêché de Verdun, ensuite patriarche de Jérusalem, enfin élevé au souverain pontificat sous le nom d'Urbain IV. Tous ces hommes à talens réunirent leurs suffrages, et convinrent ensemble qu'il y allait de la gloire de Dieu, de l'intérêt de l'Église, de célébrer annuellement une fête à l'honneur de nos autels, plus magnifique et plus pompeuse qu'elle ne l'avait été jusqu'alors.

Cependant, comme il arrive toujours, il ne manqua pas d'hommes prétendus sages qui combattirent le projet de cette fête, soutenant qu'elle était superflue. Mais en même temps plusieurs saints personnages que Dieu parut susciter dans sa miséricorde, s'unirent aux théologiens que Jean de Lausanne avait pris pour arbitres, et tous, de concert, sollicitèrent Robert de Torote, évêque de Liège, pour obtenir l'établissement de cette fête solennelle. Après avoir mûrement délibéré sur les motifs allégués de part et d'autre, le pieux et sage prélat crut acquiescer aux ordres du ciel en se décidant pour l'institution d'une solennité en l'honneur du Saint-Sacrement. Ce fut en conséquence de cette même délibération, qu'en 1246, Robert adressa une lettre circulaire à tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers de son diocèse, par laquelle il ordonnait que la fête du Saint-Sacrement se célébrerait désormais tous les ans, le jeudi après l'octave de la Trinité, avec un jeûne la veille. Il se promettait d'en publier le mandement dans le cours du synode qu'il allait

convoquer ; mais il fut arrêté dans ses glorieux projets par sa mort, qui arriva le 16 octobre de la même année 1246. L'église de Saint-Jean Baptiste de Liège possédait avant la révolution, et possède peut-être encore maintenant, un parchemin écrit à la main, où se trouve le mandement de Robert, évêque de Liège. Nous croyons qu'on n'en lira pas sans intérêt l'extrait suivant :

“ Robert, par la grâce de Dieu, évêque de Liège : à nos chers frères en Jésus-Christ, les abbés, prieurs, etc. Salut et plénitude de grâces, etc.

“ Entre tous les prodiges que le Seigneur a faits pour manifester sa puissance, le plus mémorable sans doute, est celui où ce divin Sauveur se donne pour nourriture ; et c'est à l'ineffable sacrement du corps de Jésus-Christ que David envisageait prophétiquement, lorsqu'il disait que le Seigneur a éternisé la mémoire de ses bienfaits. Qui des fidèles pourrait donc douter qu'une solennité si auguste ne fût extrêmement agréable à Dieu, et aussi propre à réprimer les fureurs des hérétiques et à multiplier le nombre des élus, qu'à procurer aux âmes un surcroît et une augmentation sensible de dévotion, de foi, d'espérance et de charité ?

“ Désirant donc étendre de si précieux avantages sur tout le troupeau qui nous est confié, et perpétuer ses actions de grâces pour d'aussi grands bienfaits, nous établissons et ordonnons d'observer inviolablement la fête du Saint-Sacrement chaque année, le jeudi après l'octave de la Trinité, d'en faire un office solennel avec les antiennes et les lectures, etc., dont nous nous promettons d'envoyer copie dans toutes les églises de notre diocèse, et cela à perpétuité.

“ De plus, nous enjoignons de faire cesser tout travail comme au jour du saint dimanche, etc. Voulois pareillement que tous ceux qui souhaiteront participer aux indulgences que nous accordons, après s'y être disposés par toutes sortes de bonnes œuvres, puissent communier, non par obligation, mais par révérence pour l'auguste sacrement de nos autels. Donné à Liège, l'an de notre Seigneur 1246.”

Jacques Pantaléon, archidiacre de Liège, venait d'être élevé sur le Saint-Siège sous le nom d'Urbain IV. Le successeur de Robert crut la conjoncture favorable pour solliciter auprès du Pape une bulle qui pût, en fixant irrévocablement la solennité du Saint-Sacrement, mettre fin pour toujours aux contestations qui renaissaient sans cesse.

Le Pape Urbain IV, confirmé personnellement dans les mêmes pensées par le célèbre miracle de Bolsène, donna une bulle pour l'institution de la fête du Saint-Sacrement, et chargea saint Thomas d'en composer l'office.

Cette bulle, que l'on peut regarder avec justice comme le premier fondement de la pompeuse solennité qui se renouvelle chaque année dans nos villes, est datée de 1262, et commence par ces paroles : *Transiturus de hoc mundo Salvator*, etc. “ Jésus-Christ devant passer de ce monde pour retourner au ciel, etc.” Le souverain Pontife s'attache à nous y donner une haute et magnifique idée de l'amour immense de Jésus-Christ dans cet adorable Sacrement, et des biens ineffables que peuvent en retirer les fidèles.

“ Jésus-Christ, dit le successeur de saint Pierre, après nous avoir tout donné, se donne lui-même. O la prodigieuse, l'inconcevable libéralité, où le don qu'on nous fait est la personne même de celui qui nous le donne ! Et peut-on pousser plus loin la magnificence, que de se donner soi-même après avoir tout donné ! Nouvel effet encore de l'amour excessif du Bienfaiteur ; il daigne se faire notre nourriture, afin que comme l'homme s'était donné la mort en mangeant du fruit défendu, il pût ainsi revivre à la grâce et se procurer la glorieuse immortalité en mangeant ce pain de vie.

“ Ainsi, continue ce grand pape, quoiqu'il soit en un sens que la fête du Saint-Sacrement se célèbre tous les jours par l'immolation de la victime sainte ; quand ce serait pour confondre la folie et l'impunité des hérétiques, il nous a paru convenable d'assigner chaque année un jour qui lui fût particulièrement consacré par une pompe solennelle, etc.

“ A ces causes, nous ordonnons qu'on en fasse une fête particulière avec toute la célébrité possible, et qui réponde, en quelque façon, au profond respect qui est dû au corps de Jésus-Christ, en qui réside substantiellement toute la divinité ; et cela, le jeudi qui suit immédiatement les octaves de la Pentecôte, etc. ; nous enjoignons aux prélats et abbés, etc., et à tout le clergé séculier et régulier, à qui nous adressons cette bulle, d'exhorter les fidèles commis à leurs soins, à se préparer à la solennité de cette fête par une confession exacte, etc., et la pratique de toutes les bonnes œuvres, afin qu'il puissent ce jour-là communier dignement ; et pour les y porter avec plus de